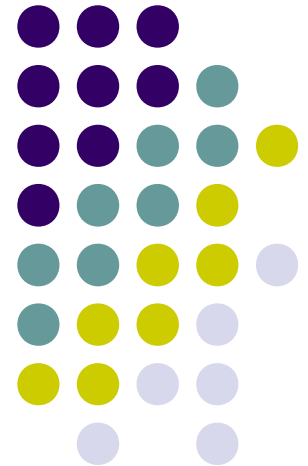




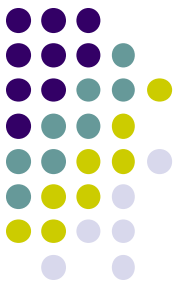
SYNTHESE

Journées d'études du GIT
Grenoble
les 10,11 et 12 Juin 2009



Brigitte FRELET

Dorothee DELIEGE

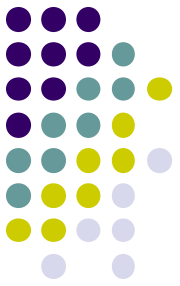


Séance inaugurale

Une coopération entre professionnels de santé

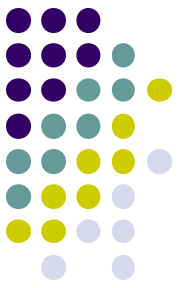
- Existe mais non formalisée
- Une démarche de projet est prévue : Art 17, Loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST)
- Elle doit répondre au besoin d'une population
- Un message fort : « Tenez vous au courant et n'ayez pas peur, allez y ! »

Séance inaugurale



L'ordre infirmier : un plus pour les infirmières de santé au travail ?

- Assure la défense, l'honneur, l'indépendance et la promotion de la profession
- Collaboration entre le GIT et l'ordre infirmier (4 IST pour 52 conseillers nationaux)
- Une de ses missions prioritaires : réflexion sur l'évolution du rôle de l'IST



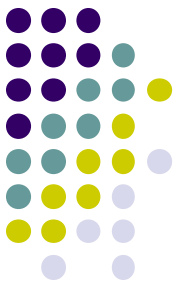
La consultation infirmière

- C'est un ensemble d'actions : soins, informations, conseils, éducation,...
- Repose sur des bases réglementaires
- Réalisée en santé au travail suite à une demande ou plainte, ou dans le cadre de la prévention des risques
- Une enquête menée par GIT Ile de France sur les pratiques infirmières

La consultation infirmière : sa place dans nos pratiques aujourd'hui et demain



- La consultation infirmière ne doit pas être un palliatif à la pénurie de médecins, mais une « valeur ajoutée »
- Les compétences des IST sont sous-utilisées
- Des entretiens en santé au travail sont à développer :
 - en coopération avec les médecins du travail,
 - selon des protocoles établis



Les expérimentations

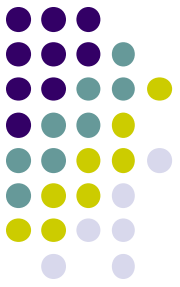
- 2 types d'activités :
 - Entretiens médico-professionnels (EMP)
 - Actions en Milieu du Travail (AMT)
- Points forts :
 - Les actions sur le terrain sont indispensables pour les entretiens et pour les salariés
 - Permet d'ouvrir le débat sur la coopération
 - Travail en réseau
- Pistes d'amélioration:
 - Définir les rôles de chacun et avoir des outils adaptés

Expositions professionnelles chimiques : suivi et traçabilité



- Démarche évaluative:
 - Recensement des produits et de leur toxicité, hiérarchisation des risques
 - Etudes de postes
 - Mesures métrologiques
 - Examens complémentaires du salarié
- Elaboration de documents de suivi : fiches individuelles d'exposition, attestations d'exposition
- Mise en place de mesures préventives

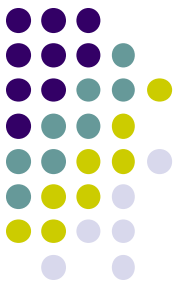
Expositions professionnelles chimiques : suivi et traçabilité



Points forts :

- Le travail en multidisciplinarité en y intégrant la direction et le service économique
- Exploiter les bases de données existantes
- Le rôle central de l'infirmière dans chaque étape

Prévention des risques psychosociaux



Contexte :

- Intensification et resserrement de l'activité sur des priorités
- Appauvrissement de l'autonomie et du soutien social
- Des critères de qualité différents ➡ perte de repères communs :
 - Le salarié : « valeur ajoutée »,
 - La direction : « juste nécessaire »

Prévention des risques psycho sociaux



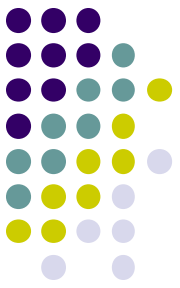
Conséquences :

- Impossibilité de maintenir un travail de bonne qualité,
- Conflits interpersonnels,
- Atteintes à la santé notamment si le stress trop intense et/ou trop durable

L'évaluation :

- Un outil développé au niveau des CHU : questionnaire reproductible portant sur 8 dimensions,
- Contraintes psychosociales, organisationnelles et la santé du personnel

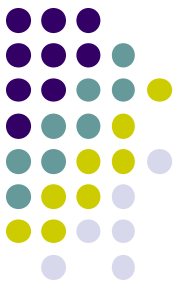
Prévention des risques psychosociaux



Conseils :

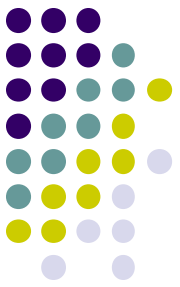
- L'IST, personne ressource,
- Avant d'intervenir, vérifier la nécessité ,
- Etudier les faits précis et sortir des discours généraux,
- Aider le salarié à s'expliquer et à réfléchir ,
- Ne pas intervenir comme donneur de leçons mais renvoyer des questions et ainsi redonner le pouvoir d'agir,
- Le CHSCT est un partenaire indispensable et la démarche doit être pluridisciplinaire.

Cadre réglementaire en 2009 et évolution des missions



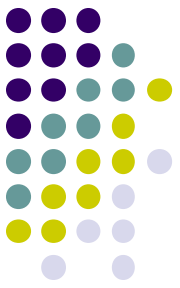
- Le Décret Santé Travail de 2004 a été complété par le Plan Santé Travail 2005-2009
- Les textes concernant les missions des IST sont mal définis.
- La réforme de santé au travail toujours attendue :
 - Rôle de l'IST suite aux expérimentations ?
 - Quelle coopération entre les différents intervenants ?
 - Quelle formation pour les IST ?

Cadre réglementaire en 2009 et évolution des missions



- L'IST est responsable de ses actes (responsabilités pénale, civile et disciplinaire)
 - Seuls les écrits font foi : ils doivent être précis et signés
 - L'IST est soumise au secret professionnel et toute infraction peut faire l'objet d'une plainte.
- Le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)
 - Des recommandations élaborées par l'HAS,
 - L'accès est mis sur la traçabilité des expositions professionnelles,
 - Le médecin du travail est responsable du dossier.

Cadre réglementaire en 2009 et évolution des missions

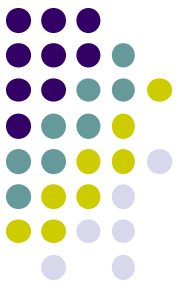


- Contribution du GIT :

Elaboration d'un référentiel sur les missions de l'IST

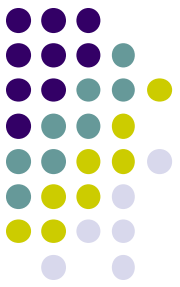
- document évolutif explorant les champs de la profession,
 - Inclut les pratiques avancées et valorise la pluridisciplinarité.
- Perspectives :
 - L'IST est enrichissement de l'équipe de santé au Travail,
 - Chaque acteur a sa place avec ses spécificités,
 - L'intégration de la formation dans le cursus LMD peut faire évoluer la reconnaissance de l'IST (qualification et salaire)

Maintien dans l'emploi : un défi à relever



- Le cadre de référence : loi de Février 2005
- La Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi (CDME) a un label SAMETH :
 - Intervient en appui des services de santé au travail,
 - Permet de limiter les licenciements pour inaptitude et de favoriser le maintien au poste,
 - Peut être sollicitée par l'IST
- Une problématique particulière: l'emploi des séniors

Maintien dans l'emploi : un défi à relever

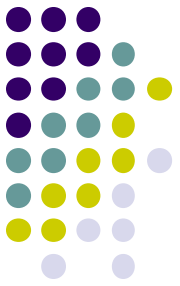


Contribution de l'IST :

- Anticipe les difficultés, détecte les problèmes et alerte,
- Travaille en équipe pluridisciplinaire,
- Se forme, participe à des enquêtes et à des recueils de données
- A un rôle d'interface,
- Gère et coordonne les différentes actions,
- Redonne l'espoir au salarié,
- Sensibilise la direction pour conserver des postes pouvant servir au maintien dans l'emploi.

Le maintien dans l'emploi nécessite l'adhésion de tous les acteurs

Perspectives d'évolution ?



- Formation,
- Professionnalisme,
- Coopération,
- Responsabilité,
- Expérimentations